

## Franc-maçonnerie et processus législatif : petit addendum

**Author :** Vini Ganimara

**Categories :** [Divers Osservatore](#)

**Date :** 2 février 2011

Petit retour sur la [dépêche](#) à propos du rôle de la maçonnerie dans le lancement de la tentative de légalisation de l'euthanasie en France. En effet, un collaborateur d'OV a eu l'occasion d'être témoin d'un épisode similaire en Belgique, pays où il a des attaches.

En septembre 2009, aux journées bruxelloises du patrimoine, le public pouvait visiter au 79 rue de Laeken les magnifiques salles de la loge « Union et philanthropie ». Sous bonne escorte, cela va de soi ! Les visiteurs étaient emmenés par petits groupes et on veillait à ce que personne ne se perdît dans les couloirs ! Alléché par cette occasion, notre ami est allé à la loge, sitôt sorti de l'église (c'était un dimanche). Je vous passe l'intérêt touristique des salles, qui valent vraiment la file d'attente. On lui expliqua que tous les guides étaient des frères de la loge. Il fut donc très intéressé quand il entendit un jeune visiteur, tout blanc bec, demander au guide quel était le type de sujet dont on débat en loge. Le frère guide répondit qu'il s'agissait souvent de sujets de société. Son visiteur le pressant un peu plus, il finit par expliquer que, par exemple, les loges belges avaient largement contribué à la légalisation de l'avortement. Il ajouta que les sénateurs Lallemand et Michielsen, à l'origine de la fameuse loi que le roi Baudouin refusa de signer, étaient franc-maçons. Jusque-là, ce n'était pas un scoop. Mais il continua en disant que les loges avaient puissamment contribué à lancer la discussion parlementaire et "sociétale" sur le sujet et que, sans leur soutien, la proposition de loi ne serait sans doute pas passée au parlement. C'est dire l'influence de la maçonnerie dans la politique belge (et on pourrait en dire de même dans beaucoup de pays) et il est intéressant d'entendre un frère le dire tranquillement. Imaginez un instant qu'un évêque, faisant visiter le palais épiscopal, ait tenu des propos similaires au sujet d'influences catholiques sur le processus législatif...

Ce dimanche-là, notre ami n'a pas regretté d'être allé à la loge après l'église. Il y a gagné (et nous avec, par la même occasion!) la réflexion suivante, qui vaut également pour la France et pour l'Italie : si les francs-maçons soulignent souvent la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pourquoi ne réclament-ils pas la séparation de la franc-maçonnerie et de l'Etat ?